



## Succession Algérie pour enfant français

Par **MehdiT**, le **15/04/2019** à **19:02**

Bonjour,

Mon père est décédé il y a plus d'un an et j'ai été contacté aujourd'hui par un conseiller de sa deuxième femme (ma mère avait divorcé et est décédée depuis) pour m'inciter à demander la nationalité algérienne afin de prétendre à la succession.

Mon père avait la nationalité algérienne, il est arrivé tout jeune majeur en France, mais moi je suis bien français. A priori, ayant un parent algérien, la demande de bi-nationalité devrait aboutir facilement.

Mais est-ce obligatoire sachant que ça ne m'apporte rien de plus ? Un enfant français n'a vraiment droit à rien pour la loi algérienne ? Et question subsidiaire, faut-il être musulman ? J'ai des doutes suite à la lecture de certains forums...

Merci beaucoup pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **15/04/2019** à **19:11**

Bonjour

Sur les succession en Algérie

<https://alger.consulfrance.org/Successions-et-heritages-questions>

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-bouanani/succession-acte-fredha-21251.htm>